

Pharmacovigilance de la dermatose nodulaire contagieuse (fiche simplifiée)

Appel d'un éleveur possédant un lot de bovins vaccinés contre la DNC et ayant observé

Effets attendus

- Hyperthermie
- Réaction locale au point d'injection
- Diminution production lait

Effets non attendus

- Avortement
- Choc / réaction systémique
- Mort
- Etc.

Signes évocateurs de DNCB

Un ou plusieurs nodules non localisés
au lieu d'injection

**En fonction des commémoratifs (cf fiche détaillée)
(intensité des signes, évolution, proximité d'un foyer, immunité
acquise ou en cours d'acquisition...)**

Pas de visite nécessaire

Visite nécessaire

Déclaration de pharmacovigilance

- Le vétérinaire recueille directement toutes les informations nécessaires et se charge lui-même de la déclaration sur le site de l'ANMV
- OU**
- Le vétérinaire recueille les informations sur le [Questionnaire Pharmacovigilance DNCB SNGTV](#) et délègue la saisie sur le site de l'ANMV au GTVAURA
- OU**
- Le vétérinaire, avec l'accord de l'éleveur, délègue l'intégralité de la pharmacovigilance au GTV AURA en envoyant les coordonnées de l'éleveur à suivi@gstvaura.org

Pharmacovigilance de la dermatose nodulaire contagieuse (fiche détaillée)

Appel d'un éleveur possédant un lot de bovins vaccinés contre la DNC et ayant

Effets attendus

- Hyperthermie
- Réaction locale au point d'injection
- Diminution production lait

Effets non attendus

- Avortement
- Choc / réaction systémique
- Mort
- Etc.

Signes évocateurs de DNCB

Un ou plusieurs nodules non localisés au lieu d'injection

Mettre l'animal sous observation

Visite & prélèvements

Évolution favorable

Effets attendus mais exacerbés
(intensité, nombre d'animaux, etc.)

Évolution défavorable

DNCB infirmée = « Neethling »*

DNCB confirmée sur un animal ou un lot valablement vacciné (> 21 jours post - vaccin)

DNCB confirmée sur un animal ou un lot qui n'a pas encore acquis l'immunité

Pour défaut d'efficacité

Foyer de DNCB

Pas de déclaration de pharmacovigilance

Déclaration de pharmacovigilance

Le vétérinaire recueille directement toutes les informations **nécessaires** et se charge lui-même de la déclaration sur le site de l'ANMV

OU

Le vétérinaire recueille les informations sur le [Questionnaire Pharmacovigilance DNCB SNGTV](#) et délègue la saisie sur le site de l'ANMV au GTVAURA

OU

Le vétérinaire, avec l'accord de l'éleveur, délègue l'intégralité de la pharmacovigilance au GTVAURA en envoyant les coordonnées de l'éleveur à suivi@gtvaura.org

* Le **syndrome** de Neethling est une réaction vaccinale observée chez certains bovins après l'injection d'un vaccin vivant atténué contre la dermatose nodulaire contagieuse bovine (souche Neethling). Elle se manifeste typiquement par l'apparition, quelques jours à quelques semaines post-vaccination, de nodules cutanés fermes et bien délimités, similaires à ceux de la maladie naturelle mais généralement en nombre limité, sans atteinte systémique marquée.